

DIPLÔME D'ÉTAT D'AMBULANCIER(E) EN APPRENTISSAGE

PRÉ REQUIS / PUBLIC Apprentissage de 21 à 29 ans + Permis voiture (3ans)	DURÉE DE LA FORMATION 12 mois	CERTIFICATION RNCP36542 : NIVEAU 3 Ministère chargé de la santé 11/04/2022
ACCÈS HANDICAP Oui sous conditions d'aptitude médicale	DATES / PÉRIODE DE LA FORMATION Rentrée : Septembre	LIEUX Marseille, Nice & Toulon
NIVEAU D'ACCÈS Sans BAC + Permis voiture obligatoire	ADMISSION Stage d'observation 70H + Dossier + Contrat employeur	TARIFS GRATUIT pour les apprenti(e)s

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36542/>

+ Les spécificités de l'apprentissage	<p>Entrée en apprentissage SUR CONTRAT, sans sélection</p> <p>Contrat de 12 mois : Alternance Marseille : 2 jour cours / 3 jours chez l'employeur Alternance Toulon : 3 mois / 3 mois</p> <p><i>Employeurs habituels : sociétés d'ambulances, hôpitaux</i></p>
+ Présentation du métier :	<p>L'ambulancier(e) est un(e) professionnel(le) de santé et du transport sanitaire. Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier(e) assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il/elle peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.</p> <p>Il/Elle peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.</p> <p>En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier(e) peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences. Il/Elle exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluri professionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).</p>
+ Objectifs : (Aptitudes et compétences)	<p>Un « bon ambulancier(e) » n'est pas seulement un conducteur prudent et rapide ! En contact permanent avec les malades, les personnes blessées ou handicapées, ce professionnel de santé doit être disponible, calme, patient et posséder des qualités d'écoute. Il/Elle doit savoir rassurer le patient si cela est nécessaire. Sang-froid et réactivité sont très appréciés dans ce métier. Dans toutes les situations et surtout lorsqu'une vie est en jeu, l'ambulancier doit prendre rapidement et seul, les bonnes décisions. En cas d'interventions longues et pénibles, impossible d'être ambulancier(e) sans une solide résistance physique. L'aptitude médicale doit être attestée et l'obligation vaccinale doit être à jour.</p> <p>De plus un examen médical doit permettre la délivrance d'une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance obligatoire.</p>

+ Programme ou référentiel :	<p>La durée du contrat d'apprentissage est fonction de la durée de la formation qui peut être au maximum de 12 mois. La formation comporte 801 heures au total, dont 556h de cours en IFA et 245h de formation réalisée en milieu professionnel.</p> <p>10 modules correspondant à l'acquisition des 5 blocs de compétences du diplôme d'Etat d'ambulancier(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bloc 1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions • Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence • Bloc 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière • Bloc 4 : Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention • Bloc 5 : Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques
+ Débouchés :	<p>Au cours de sa carrière, l'ambulancier pourra changer d'orientation grâce aux passerelles existantes avec les diplômes d'auxiliaire de puériculture et d'aide-soignant(e).</p>
+ Méthode d'évaluation des stagiaires :	<p>La formation d'ambulancier est sanctionnée par un Diplôme d'État de niveau 3.</p>
+ Délai d'accès :	<p>Délais de réponse : 8 jours maximum Rentrées en septembre</p>
+ Méthodes Mobilisées :	<p>Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques. Des enseignements théoriques ont lieu sur le site de l'IFAS. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.</p>
+ Contacts et lieux de formations :	<p><u>Référents de formation :</u></p> <p>Référente 06 : Mme Laugier – 06.62.57.79.73 – m.laugier@cerfah.fr Référent 13 : Mr Inghilleri – 06.25.99.20.38 – jf.inghilleri@cerfah.fr Référente handicap et 83 : Mme Daumas – 06.50.87.15.47 – l.daumas@cerfah.fr</p> <p><u>Nos partenaires :</u></p> <p>Bouches-du-Rhône (13) : Marseille IFA/IRFSS Houphouët Boigny</p> <p>Alpes Maritimes (06) : Nice IFA- C.H.U. de Nice</p> <p>Var (83) : Toulon IFPVPS Toulon</p>
+ Indicateurs de résultats :	<p>Données disponibles sur www.cerfah.fr / Qualités et résultats du CFA</p>

Mise à jour le 10/04/2024